

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 780 DU 27 MARS 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

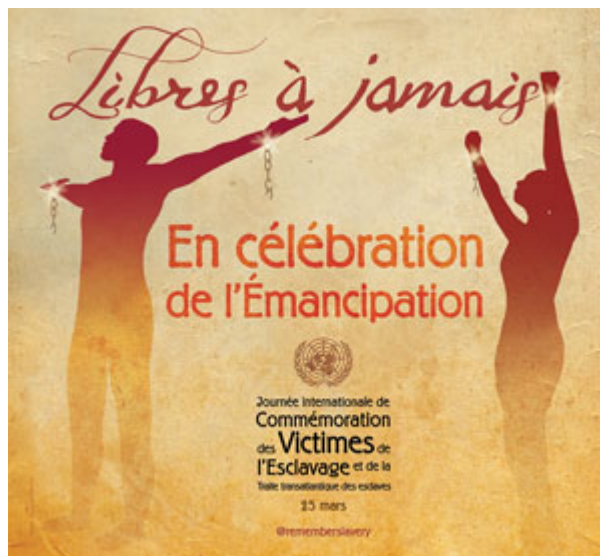
LA CITATION DE LA SEMAINE

« Une justice sans morale devient injustice. »

BENOIT XVI

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL



ASSEZ DE DISCOURS

LE CHÔMAGE

DOIT CESSER

LA GUADELOUPE

DOIT

LÉGIFÉRER

À LA UNE

NOUS NE POUVONS PLUS ACCEPTER CE CHÔMAGE QUI MINE NOS COMPATRIOTES ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES JEUNES

Le chômage en Guadeloupe ne cesse de croître dans l'indifférence générale de tous et notamment de ceux qui profitent du système colonial . 65 000 demandeurs d'emploi enregistrés en février 2013 sur une population de 400 mille habitants . C'est considérable et nous nous retrouvons devant un cas de non assistance de peuple en danger ce qui aujourd'hui est sanctionnée par le droit international c'est à dire le droit que ce sont donnés les états nations du monde . Inexorablement, la vague du chômage monte, monte... Et, au rythme auquel elle enfle, nullement ralentie par les dunes de paille érigées ici ou là - ces contrats aidés, qui ne sont d'aucune aide -, nous irons de record en record . Aucun salut n'est à attendre des incantations répétées de HOLLANDE, LUREL et AYRAULT qui appellent à la « mobilisation générale » comme un général sans armée. Car, en guise de munitions neuves, les autorités françaises n'ont à offrir que des postes supplémentaires à Pôle emploi. Or, dans la bataille contre ce chômage qui est devenue structurel , minant le moral de notre nation et laissant des millions de blessés économiques, ce n'est pas l'infirmierie qu'il faut renforcer, mais les premières lignes. Le problème de Pôle emploi, ce n'est pas Pôle emploi, c'est le peu d'emplois . La lutte contre le chômage doit être plus offensive et plus structurelle. Attendre le salut de quelques milliers d'emplois d'avenir aux débuts poussifs ou d'improbables contrats de génération, c'est peut-être s'épargner quelques pertes momentanées, mais c'est aussi se préparer, demain, à de nouvelles défaites. Car, c'est une fois encore, alimenter cette spirale de la dépense publique qui a brisé notre système productif et accélérer la destruction d'emplois. La gestion de l'emploi par les français est donc médiocre pour ne pas dire plus . Le chômage est en effet utilisé par les dirigeants français et leurs alliés les conservateurs de l'ordre colonial comme un moyen de dominer la Guadeloupe et de subjuguier les guadeloupéens . Avec notre souveraineté nous ferions nettement mieux . Faire diminuer le chômage est la priorité des « souverainetistes » . Elle exige de

mettre un terme à un système économique fondé sur la consommation de produits importés . Quatre conditions doivent être remplies remplies pour y arriver . La première est de construire une économie fondée sur la production de biens en lieu et place du système actuel fondé sur l'emploi public et donc des dépenses publiques improductives . La deuxième est la baisse du coût du travail dans une économie qui produit trop cher pour son niveau de gamme avec une réforme profonde du financement de la protection sociale . La hausse des cotisations de retraite complémentaire signée par les acteurs économiques français et qui nous sera imposée est, de ce point de vue, une nouvelle aberration qui va nous coûter chère. La troisième condition est, de lever les freins, réglementaires et sociaux, au retour à l'emploi. La quatrième condition nécessaire à l'arrêt de la hausse du chômage est l'aménagement d'un environnement propice à la création puis au développement de l'entreprise privée. La Guadeloupe doit bouger si elle ne souhaite pas disparaître .

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

UN DÉBAT QUI CONFIRME LA NECESSITÉ POUR NOTRE PAYS DE LÉGIFÉRER

L'Assemblée nationale française examine mercredi 27 mars la proposition de loi visant « à garantir la qualité de l'offre alimentaire dans les colonies ». Ce texte vise à lutter contre l'obésité qui sévit en Guadeloupe , où les produits de consommation courante sont souvent plus sucrés. Il stipule aussi que la date limite de consommation (DLC) devra désormais être la même qu'en métropole. En Guadeloupe, 8,9 % des enfants de 5 à 14 ans souffrent d'obésité et 14 % de surpoids », relève l'exposé des motifs de la proposition de loi socialiste pour illustrer l'ampleur du problème sanitaire

qui touche l'outre-mer. Députée de Guadeloupe et rapporteure du texte, Hélène Vainqueur-Christophe estime que le texte « devrait faire consensus », car l'obésité est ici « un vrai problème de santé publique ». L'article phare de cette proposition de loi, qui en compte quatre, interdit la vente en outre-mer de produits contenant davantage de sucres ajoutés qu'en métropole. Le texte prévoit une entrée en vigueur six mois après la promulgation de la loi. Cela permettra ainsi aux distributeurs d'écouler les stocks existants. Les produits laitiers et les boissons comme les sodas sont les principaux visés. Deux autres articles concernent la date limite de consommation (DLC). Aujourd'hui, les yaourts vendus outre-mer sont considérés comme périssables après 55 jours, contre seulement 30 jours en France. Les produits fabriqués en Guadeloupe ont eux aussi une DLC de 30 jours. « Au-delà de cette forme de concurrence déloyale vis-à-vis de la production guadeloupéenne, le véritable problème réside dans la tromperie envers le consommateur, qui ignore qu'il consomme des yaourts 2 fois plus vieux que ceux proposés en France. Le texte prévoit désormais d'harmoniser les dates limites de consommation. Pour favoriser la production il propose aussi de modifier l'article 53 du code des marchés publics, pour que celui-ci privilégie les circuits courts à l'occasion des attributions des marchés publics de restauration collective.

LES RÉACTIONS EN GUADELOUPE

La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE a déclaré au sujet de ce texte : « S'il s'agit d'un grave problème de santé publique que de temps pris pour réglementer et sanctionner. Ce texte montre bien que les français depuis trop longtemps nous trompent dans le domaine de l'alimentation comme dans d'autres domaines. Que de guadeloupéens dont la santé s'est dégradée et sont morts du fait de la négligence des gouvernants français de droite et de gauche. Ce texte illustre notre dépendance vis à vis des institutions françaises pour notre capital le plus important, la santé. Il faut que notre pays puisse réglementer ses affaires et cela suppose la conquête de notre souveraineté. Ce texte enfin est insuffisant car il ne comporte pas de dispositions pour sanctionner les décideurs qui depuis longtemps se sont rendus coupables d'assassinat. Nous exigeons donc que l'on ajoute à ce texte un volet sanction et un volet indemnisation ».

BAISSE DU POUVOIR D' ACHAT EN FRANCE EN 2012

Ce mercredi, l'Insee a indiqué que le pouvoir d'achat des ménages s'est contracté de 0,8 % au quatrième trimestre 2012, après avoir stagné pendant l'été. Sur l'ensemble de l'année, il baisse de 0,4 % après avoir progressé de 0,5 % en 2011. C'est le premier recul du pouvoir d'achat des Français depuis 1984 - il avait alors plongé de 1,1 % -, relève l'Insee. Encore plus inquiétant, ce chiffre mesuré «par unité de consommation» - qui colle davantage à la réalité, car tient compte de la croissance de la population et de la composition d'un ménage, donc de la mutualisation de certaines dépenses (habitation, électroménager, électricité, etc.) - se replie de 1 % en 2012. «La forte hausse des impôts (+ 10 % en 2012 après + 6,6 % en 2011) est le principal facteur de cette baisse», explique l'étude publiée hier. De fait, les ménages n'ont pas été épargnés par la pression fiscale. Les mesures de loi de finances initiales du gouvernement de François Fillon (gel du barème de l'impôt sur le revenu, plafonnement des niches, etc.) ont commencé à peser ; mais ce sont surtout celles de la loi de finances rectificative pour 2012 votée l'été dernier par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault (fin de la défiscalisation sur les heures supplémentaires, contribution exceptionnelle sur la fortune, etc.) qui sont pointées du doigt par l'Insee. Sur le seul 4e trimestre 2012, la hausse des impôts sur le revenu et le patrimoine a été de 7 % et celle des cotisations sociales de 2 %... Les quelques mesures pour soutenir le niveau de vie des Français prises par le chef de l'État à son arrivée en fonction (prime de rentrée scolaire, mesure temporaire des prix à la pompe, etc.) et le dynamisme des prestations sociales ne suffisent pas à compenser. Si la consommation des ménages a stagné mais ne s'est pas effondrée en 2012, c'est parce ces derniers ont puisé dans leurs économies, le taux d'épargne étant passé de 16,2 % en début d'année à 15,6 % en fin d'année. Les ménages pourront-ils tenir ce rythme en 2013? Rien n'est moins sûr, alors que les impôts vont continuer à augmenter en 2013: quelque 30 milliards d'efforts sont en effets demandés cette année aux Français, dont 20 milliards de hausse d'impôts (une moitié pour les entreprises, l'autre pour les ménages) et 10 milliards d'économies. Mais le gouvernement - qui s'est engagé à réduire drastiquement son déficit public - sait que poursuivre sa politique économique en se basant principalement sur une hausse des prélèvements n'est pas tenable, car met en péril notre compétitivité, notre attractivité et un retour - encore hypothétique - de la croissance. «Je pense qu'on atteint des taux d'imposition dans notre pays que beaucoup de gens jugent

excessifs, des taux de prélèvement obligatoire qui ne peuvent pas être dépassés», a reconnu Pierre Moscovici, . Et de rappeler qu'il souhaite qu'en 2014, l'équilibre entre impôts et dépenses «s'inverse» et qu'on soit dans «une proportion beaucoup plus forte d'économies sur les dépenses publiques que d'impôts supplémentaires». Le ministre de l'Économie l'assure, pour la suite: le gouvernement vise «la stabilité fiscale» sur la fin du quinquennat.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

TUNISIE : OUVERTURE DU FORUM SOCIAL 2013

Le Forum social mondial 2013 s'est ouvert, mardi 26 mars à Tunis, par un débat sur la condition de la femme. Un sujet qui fera l'objet de nombreuses manifestations durant les quatre jours de l'événement. Pour la douzième édition du Forum social mondial (FSM), organisé du 26 au 30 mars à Tunis, les organisateurs attendent entre 30 000 et 40 000 personnes. Organisé pour la première fois dans un pays arabe, l'événement se veut le rendez-vous alternatif au Forum de Davos, qui regroupe le gratin économique et politique mondial. Une « assemblée de femmes en luttés » contre la discrimination a fait entendre sa voix lors du débat d'ouverture, mardi. Deux ans après le début du Printemps arabe, qui a vu des islamistes arriver au pouvoir dans plusieurs pays, la question de la place de la femme dans la société est sensible. L'enflamment médiatique de ces derniers jours, provoqué par les quelques femmes tunisiennes posant seins nus sur internet, et se réclamant du groupe féministe ukrainien Femen, en témoigne largement. Les féministes tunisiennes ont en particulier vivement critiqué les islamistes du parti Ennahdha, qui dirigent le gouvernement tunisien, les accusant de vouloir revenir sur leurs acquis, uniques dans le monde arabe, au lieu de consacrer l'égalité des sexes. « Ennahdha veut instaurer la charia et priver les femmes de leurs libertés, c'est le même projet qu'en Égypte » où les

Frères musulmans sont au pouvoir depuis la révolution de 2011, a martelé Zeineb Chihi, une universitaire participant à cette assemblée réunissant des centaines de personnes. Le parti islamiste au pouvoir en Tunisie est aussi accusé de vouloir limiter la participation des femmes dans la vie politique du pays. Prenant la parole devant la foule, Ahlem Belhadj, présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates, a dénoncé « la violence faite aux femmes pour qu'elles quittent l'espace politique ». Les milieux associatifs tunisiens ont à maintes reprises formulé les mêmes accusations contre Ennahdha. La tentative avortée en 2012 d'introduire dans la future Constitution tunisienne l'idée d'une « complémentarité » des sexes et non d'une « égalité », n'a laissé que peu de doutes aux nombreuses organisations présentes sur la nature réelle des intentions du parti au pouvoir. Des dizaines d'ateliers consacrés au rôle des femmes sont programmés durant les quatre jours du Forum. Ils toucheront non seulement aux questions économiques et politiques mais aussi à des thèmes très sensibles dans le monde musulman comme la sexualité.

LES BRICS DESSINENT UN MONDE SANS L'OCCIDENT

A Durban, les Brics se se sont enfin donnés comme objectif : créer une alternative, à la fois politique et économique au modèle occidental. S'émanciper des Occidentaux et faire entrer l'Afrique dans le club des émergents. C'est ni plus ni moins le sens de ce cinquième sommet des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du sud) qui s'est ouvert mardi à Durban sur le thème : "Les Brics et l'Afrique : un partenariat pour le développement, l'intégration et l'industrialisation". Pas moins de 12 chefs d'États africains y sont présents en qualité de personnes intéressées. Au programme, annoncer la création d'un fonds commun de devises et d'une banque de financement des infrastructures, et s'accorder sur un certain nombre de positions en matière de politique internationale, notamment la diversité des valeurs à la non-ingérence. "C'est un sommet extrêmement important. Ce qui était initialement un club politique qui se réunissait avant le G20 devient l'institutionnalisation d'une alternative à Bretton Woods et à Davos. Le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud ont enfin suivi la Chine et la Russie dans cette volonté de représenter une alternative. Le fait que les trois démocraties des Brics aient choisi ce nouveau camp des non alignés montre qu'en voulant imposer ses valeurs, l'occident a échoué. Les institutions occidentales travaillent avec des systèmes de valeurs qui manquent d'ouverture et des schémas pas toujours adaptés à la réalité du terrain. Et dans ce jeu, l'Afrique est la carte maîtresse. Bien sûr, elle abrite des ressources naturelles qui attisent les convoitises de la Chine et de

l'Inde qui en ont besoin pour nourrir leur forte croissance. Au contraire, les Brics souhaitent continuer un mouvement entamé en 2011 avec l'intégration à leur club de l'Afrique du Sud, dont le statut d'émergent est d'ailleurs contesté par certains observateurs. "En ajoutant le 'S' à Bric, et en intégrant l'Afrique à part entière, les Brics refont la conférence de Bandung en y ajoutant la Russie. "A la différence qu'en 1955, ces pays étaient pauvres, maintenant ils sont riches.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LE COÛT DE LA MINUSTHA SELON L'ONU

Par sa résolution 1542 (2004) du 30 avril 2004, le Conseil de sécurité a décidé d'établir la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour une durée initiale de six mois. Il a prorogé le mandat de la Mission par des résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 2012 (2011) du 14 octobre 2011, par laquelle il l'a prorogé jusqu'au 15 octobre 2012. À la reprise de sa soixante-sixième session, en juin 2012, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Mission, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, un crédit de 676 707 100 dollars, dont 648 394 000 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission, 26 847 300 dollars destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 465 800 dollars destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies; décidé également de répartir entre les États Membres, au titre de la période du 1er juillet au 15 octobre 2012, un montant de 196 463 350 dollars; décidé en outre qu'il serait déduit des sommes réparties la part de chaque État Membre dans le montant de 4 612 325 dollars qui serait inscrit au Fonds de péréquation des impôts; décidé, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, de répartir entre les États Membres, au titre de la période du 16 octobre A/67/100/Add.1 12-46263 75 2012 au 30 juin 2013, un montant de 480 243 750 dollars, à raison de 56 392 258 dollars par mois; décidé également qu'il serait déduit des sommes réparties la part de chaque État Membre dans le montant de 11 274 575 dollars qui serait inscrit au Fonds de péréquation des impôts; et décidé en outre que la somme de 615 600 dollars représentant l'écart négatif constaté par rapport au montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel afférentes à l'exercice clos le 30 juin 2011 serait déduite des crédits correspondant au montant de 73 289 200 dollars (résolution 66/273).

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ CONDAMNE LE COUP D'ÉTAT EN CENTRE AFRIQUE

À la suite du Secrétaire général, les membres du Conseil de sécurité ont fermement condamné, lundi dans la soirée, les attaques récentes et la prise de pouvoir par la force en République centrafricaine perpétrées le 24 mars dernier par la coalition de la Séléka, ainsi que les violences et les pillages dont elles se sont accompagnées. Dans une déclaration à la presse lue par le Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars – l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, Vitaly Churkin –, les membres du Conseil ont également condamné l'usage de la force qui a fait, entre autres, des morts et des blessés parmi les soldats du contingent sud-africain déployés en République centrafricaine à la demande de son gouvernement. « Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur intention de surveiller la situation de près et, au besoin, d'envisager des mesures supplémentaires », précise la déclaration. Ils ont également noté la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 25 mars de suspendre la participation de la République centrafricaine de l'Union et la décision de cette organisation contre les dirigeants de la Séléka, dont l'action constitue une violation des accords de Libreville et remis en question la stabilité fragile dans ce pays. Les membres du Conseil de sécurité ont en outre appelé toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence contre des civils, notamment des communautés étrangères, et de permettre un accès humanitaire « sûr et sans entraves », conformément au droit international et de pleinement respecter les droits humains internationaux et le droit humanitaire international. Soulignant que les responsables de violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international doivent être tenus pour responsables de leurs actes, les membres du Conseil ont rappelé que de telles violations pouvaient être considérées comme des crimes au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), à laquelle la République centrafricaine est partie. Les membres du Conseil ont appelé au rétablissement de l'état de droit, de l'ordre constitutionnel et à la mise en œuvre des accords de Libreville, « qui représentent le cadre d'une transition politique et la base d'une solution pacifique ». La déclaration rappelle qu'au terme de l'accord politique signé à Libreville, le gouvernement d'unité nationale est tenu d'organiser des élections législatives. Parallèlement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a indiqué aujourd'hui que 600.000 enfants étaient touchés par le conflit en République centrafricaine. Un nombre significatif d'entre eux sont également exposés au recrutement forcé par les groupes rebelles opérant

dans le pays. A peine 1% de l'appel humanitaire consolidé lancé par l'ONU pour prêter assistance en République centrafricaine en 2013 a été financé jusqu'à présent, précise le Fonds.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Dans la Caraïbe :

En JAMAÏQUE, il y a eu des opérations sur 21 actions dont 6 fermes négociés. Le volume du marché s'élève à 5.662.571 unités évaluées à plus de \$ 30.420.223 . La JSE All Composite a augmenté de 144,34 points (0,18%) pour clôturer à 78,325.37.

A TRINIDAD, il y a eu des opérations sur 11 titres dont 5 fermes négociés. Le volume du marché s'élève à 2.690.879 parts d'une valeur de \$ 19,230,779.26. L'indice composite a reculé de 0,03 point (0,00%) pour clôturer à 1,095.15.

En Amérique latine :

AU BRÉSIL, l'indice boursier IBOV (Bovespa Brasil Sao Paulo Stock Exchange Index) a augmenté de 362,90 (0.65%) pour clôturer à 56034,29.

ASIE

Les Bourses asiatiques reprennent des couleurs ce matin dans le sillage de Wall Street. Après une progression de 0,7% du Dow Jones et de 0,5% du Nasdaq hier soir, l'indice Nikkei a pris 0,18% ce matin à la clôture, tandis que Hong Kong progresse de 0,6% en séance, le Shanghai Composite reste à l'équilibre, et Taiwan comme Séoul progressent d'un demi pour cent. De son côté, Sydney prend 0,9%, Singapour avance de 0,6% et Bombay (indice BSE Sensex) grappille 0,1%. Sur le marché des changes, l'Euro repart en légère baisse ce matin à 1,2852\$ (-0,1%), les investisseurs restant sur leurs gardes après le sauvetage de Chypre par l'Union européenne et le FMI. Celui-ci s'est traduit par une ponction élevée sur les dépôts bancaires supérieurs à 100.000 Euros, une opération qui pourrait créer un précédent et fragiliser les banques européennes en incitant les épargnants à retirer leurs capitaux. Chypre devrait annoncer dans la journée des mesures de contrôle, afin d'empêcher une fuite des capitaux de ses

banques. En Asie ce matin, les investisseurs ont choisi de se concentrer sur quelques bons indicateurs économiques publiés hier aux Etats-Unis, telles qu'une hausse des prix immobiliers, et une progression des achats de biens durables par les entreprises.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini en ordre dispersé ce mercredi soir, alors que le Dow Jones a enregistré mardi un nouveau sommet historique. Les inquiétudes concernant l'Europe et en particulier le dossier chypriote continuent de miner le moral des investisseurs. Outre-Atlantique, un nouveau rapport concernant le marché immobilier résidentiel américain confirme l'embellie récente, avec un repli peu significatif des promesses de ventes. L'actualité "entreprises" demeure quant à elle plutôt réduite... Le DJIA a clôturé en baisse de 0,23% à 14.526 pts, le Nasdaq a gagné 0,12% à 3.256 pts, et le S&P500 a perdu 0,06% à 1.563 pts. D'après la NAR (National Association of Realtors) américaine ce mercredi, les promesses de ventes de logements aux Etats-Unis pour le mois de février 2013 sont ressorties en repli léger de 0,4% en comparaison du mois de janvier, soit une performance proche du consensus des économistes. Après le bond du mois précédent (révisé à +3,8%), les promesses ont donc consolidé comme prévu en février. Selon le dernier rapport hebdomadaire dévoilé par le Département à l'Energie américain, les stocks commerciaux de brut, hors réserve stratégique, ont augmenté de 3,3 millions de barils pour la semaine close le 22 mars 2013, à 385,9 millions de barils. Les stocks d'essence ont eux reculé de 1,6 million de barils. Enfin, les stocks de produits distillés (gazole et fioul de chauffage) ont baissé de 4,5 millions de barils.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en net repli mercredi, tandis que Wall Street perdait un peu de terrain et que l'euro tombait à un plus bas niveau en quatre mois vis-à-vis du dollar, affectées par une adjudication de dette italienne décevante et les interrogations sur les conséquences des modalités du sauvetage de Chypre. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 0,99% à 3.711,64 points. Le Footsie britannique a perdu 0,18% et le Dax allemand 1,15%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a cédé 1,09%, tiré par les assureurs, l'automobile et les télécoms. Les autorités chypriotes vont interdire pendant une semaine les encaissements de chèques et limiter à 3.000 euros la somme que les particuliers pourront emporter hors de l'île afin d'éviter une fuite des capitaux, à la réouverture des banques, jeudi, indique le quotidien grec Kathimerini, qui cite un décret gouvernemental. Les investisseurs craignent, malgré les tentatives des dirigeants européens d'écarter cette idée, que le plan d'aide à Chypre, qui met lourdement à contribution les gros dépôts bancaires, ne serve de référence pour les prochains plans de sauvetage dans la zone euro.

CHANGE

L'euro s'installait mercredi sous le seuil de 1,28 dollar, franchi pour la première fois depuis quatre mois, dans un marché toujours hanté par la crise chypriote, avant la réouverture prévue jeudi des banques du pays, et alors que s'avivaient les inquiétudes sur le reste de la zone euro -en particulier l'Italie. Vers 17H15 GMT, l'euro valait 1,2779

dollar, contre 1,2861 dollar mardi à 21H00 GMT. Il est tombé vers 14H00 à 1,2751 dollar, son plus bas niveau depuis le 21 novembre. La devise européenne creusait également ses pertes face à la monnaie nippone, à 120,48 yens contre 121,44 yens mardi soir, tombant ainsi à des niveaux plus vus depuis un mois. Le dollar fléchissait face à la monnaie japonaise, à 94,27 yens contre 94,44 yens la veille au soir. Les cambistes restaient prudents avant la réouverture attendue jeudi des banques de Chypre, fermées depuis le 16 mars afin d'éviter une fuite massive de capitaux, en particulier étrangers. Cette réouverture avait déjà été reportée à plusieurs reprises. Vers 17H15 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 84,50 pence pour un euro, évoluant à des niveaux plus vus depuis plus de deux mois, mais reculait toujours face au billet vert, à 1,5123 dollar. La devise helvétique grimpait face à l'euro, à 1,2185 franc suisse pour un euro, et reculait face au billet vert, à 0,9535 franc pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.603 dollars au fixing du soir, contre 1.598 dollars mardi. La monnaie chinoise a terminé à 6,2138 yuans pour un dollar, contre 6,2118 yuans mardi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole hésitaient autour de l'équilibre mercredi en fin d'échanges européens, dans un marché sans élan, digérant une hausse plus forte que prévu des stocks américains de brut et miné par un net renforcement du dollar face à un euro sous pression. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 109,50 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, gagnant 14 cents par rapport à la clôture de mardi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 17 cents à 96,17 dollars. Les prix du baril peinaient à dégager une direction claire, fluctuant dans une fourchette étroite dans un marché sans gros volume d'échanges. A l'approche d'un week-end pascal prolongé, le manque d'enthousiasme des opérateurs "reflète probablement leur révision des perspectives de la demande américaine de brut après des indicateurs mitigés aux Etats-Unis et des chiffres décevants sur les stocks pétroliers" du pays, estimait Fawad Razaqzada, analyste du courtier GFT.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



LES RESTAURANTS NE SONT PAS SOUMIS À AUTORISATION D'EXPLOITATION

Sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale les projets ayant pour objet :

1° La création d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés, résultant soit d'une construction nouvelle, soit de la transformation d'un immeuble existant ;

2° L'extension de la surface de vente d'un magasin de commerce de détail ayant déjà atteint le seuil des 1 000 mètres carrés ou devant le dépasser par la réalisation du projet. Est considérée comme une extension l'utilisation supplémentaire de tout espace couvert ou non, fixe ou mobile, et qui n'entrerait pas dans le cadre de l'article L. 310-2 ;

3° Tout changement de secteur d'activité d'un commerce d'une surface de vente supérieure à 2 000 mètres carrés. Ce seuil est ramené à 1 000 mètres carrés lorsque l'activité nouvelle du magasin est à prédominance alimentaire ;

4° La création d'un ensemble commercial tel que défini à l'article L 752-3 ;

5° L'extension de la surface de vente d'un ensemble commercial ayant déjà atteint le seuil des 1 000 mètres carrés ou devant le dépasser par la réalisation du projet ;

6° La réouverture au public, sur le même emplacement, d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés dont les locaux ont cessé d'être exploités pendant trois ans, ce délai ne courant, en cas de procédure de redressement judiciaire de l'exploitant, que du jour où le propriétaire a recouvré la pleine et entière disposition des locaux .

La jurisprudence est, cependant, venue expressément exclure les commerces de restauration de cette obligation. La Cour administrative d'appel de Lyon a ainsi jugé que :

« Considérant qu'aux termes de l'article R. 431-27 du Code de l'urbanisme : "Lorsque la construction porte sur un projet soumis à une

autorisation d'exploitation commerciale en application des articles L. 752-1 à L. 752-3 du Code de commerce, la demande est accompagnée de la copie de la lettre adressée par le préfet au demandeur de cette autorisation lorsque le dossier joint à la demande d'autorisation a été reconnu complet » ;

que l'article L. 752-1 du Code de commerce dispose : « Sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale les projets ayant pour objet :

1° La création d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés, résultant soit d'une construction nouvelle, soit de la transformation d'un immeuble existant (...) ;

4° La création d'un ensemble commercial tel que défini à l'article L. 752-3 et dont la surface de vente totale est supérieure à 1 000 mètres carrés (...) » ; que si les différents magasins de commerce de détail prévus par le projet, au nombre desquels les restaurants n'ont pas à être comptés, forment un ensemble commercial au sens de l'article L. 752-3 du Code de commerce, leur surface de vente totale n'atteint pas 1000 mètres carrés ; qu'ainsi, le projet n'étant pas soumis à autorisation au titre de la législation sur l'aménagement commercial, le dossier de demande de permis de construire ne saurait être jugé incomplet au regard des prescriptions de l'article R. 431-27 du code de l'urbanisme » (CAA Lyon 24 avril 2012 Commune de Roybon, req. n° 11LY02039).

Plus récemment, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rappelé que cette exclusion concerne également les cafétérias :

« Considérant qu'aux termes de l'article R. 425-7 du Code de l'urbanisme : « Conformément à l'article L. 752-1 du Code de commerce, lorsque le permis de construire porte sur un projet soumis à une autorisation d'exploitation commerciale, le permis ne peut être accordé avant la délivrance de cette autorisation. » ; qu'aux termes de l'article L. 752-1 du Code de commerce : « I.- Sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale les projets ayant pour objet : 1° La création d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés, résultant soit d'une construction nouvelle, soit de la transformation d'un immeuble existant ; (...) » ; Considérant que si le projet comprend la création de près de 2560 m² de surface à usage de commerce, il ne porte que sur 669,4 m² de surface de magasins de commerce de détail, le reste étant déclaré comme ayant vocation de cafétéria et de restaurant ; que, si certains commerces de détail comprennent des terrasses, celles-ci ne sont pas closes et n'ont donc pas en principe à être ajoutées à leur surface de vente ; que, par suite, les requérants ne sont pas fondés à soutenir que le

projet aurait dû faire l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale » (TA Cergy-Pontoise 11 mai 2012, Association de protection de l'environnement des riverains de la défense, req. n° 1100165).

Et, encore plus récemment, cette position a été confirmée s'agissant d'une pizzeria :

« Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que la construction projetée par la SARL TIMINE est destinée à l'exploitation d'un établissement de fabrication et de vente de pizzas ; qu'un tel établissement de restauration, alors même qu'il réaliserait la plus grande partie de son activité dans la vente à emporter, ne présente pas le caractère d'un magasin de commerce de détail au sens et pour l'application de l'article L. 752-1 du Code de commerce ; qu'ainsi, la demande de permis de construire présentée par la SARL TIMINE n'avait pas à comprendre d'autorisation d'exploitation commerciale ; que, dans ces conditions, c'est à tort que le maire de Lanvallay s'est fondé sur le fait que la SARL TIMINE n'était pas titulaire d'une telle autorisation pour retirer le permis de construire délivré le 16 janvier 2012 » (TA de Rennes 27 décembre 2012, SARL Timine, req. n° 1201786).

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

FÉVRIER 2013 : - 0,3% sur un mois ; 1,5 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 (+1,4% sur un an)

OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 (- 4,1% sur un an)

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5004

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA GUADELOUPE
VAUT ET MÉRITE MIEUX
QUE LE STATUT MINEUR
QUE LUI IMPOSE
LES CONSERVATEURS
Message de la CPGN

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET

SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.**

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE

·
·